

**DELEGATION DE Monsieur Jean-Charles BRON**

**D-2013/693****Soutien au développement du commerce, de l'artisanat et des services de la Ville de Bordeaux. Illuminations de fin d'année 2013. Demande de subvention présentée par les associations de commerçants et artisans. Décision. Autorisation**

Monsieur Jean-Charles BRON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du soutien de la Ville de Bordeaux en faveur du développement du commerce, des activités artisanales et de services, plusieurs associations de commerçants et d'artisans ont présenté des projets d'illuminations des quartiers de la ville.

Comme chaque année, la municipalité souhaite, dans le cadre de son programme de mises en lumière, parer ses rues de décors lumineux, créant ainsi une ambiance chaleureuse à l'occasion de ces fêtes de Noël.

Ce dispositif se décline à deux niveaux :

1. la mise en lumière directement par la Ville de quelques sites spécifiques : disposition de sapins sur des espaces de centralité ou de proximité, guirlandes ou projection de lumière dans les arbres d'alignement de diverses voies ou places, mise en œuvre d'illuminations spécifiques sur quelques artères du centre ville.
2. l'accompagnement des propositions d'illuminations soumises par les associations de commerçants et d'artisans par l'attribution de subventions municipales selon les critères suivants :
  - à hauteur de 40 % du montant TTC des dépenses pour les associations localisées dans le périmètre du centre ville, et de 60 % du montant TTC des dépenses pour celles situées à l'extérieur, plafonnées à 4 000 € par association,
  - une majoration de 10% pourra également être accordée aux projets d'installation permettant une réduction d'énergie consommée par rapport aux dispositifs des années antérieures. Ce complément de subvention sera calculé au prorata des dépenses éligibles TTC (10%), et le montant total de la subvention municipale ne pourra pas excéder 4 400 € par association.
  - Des dérogations à ces principes pourront être accordées, au cas par cas, pour les rues commerçantes dont la longueur est particulièrement importante.

Vous trouverez, ci-après, l'état récapitulatif des projets et des subventions municipales pour les illuminations 2013.

ASSOCIATIONS	PREVISIONNEL 2013				
	MONTANT PREVISIONNEL DES DEPENSES		SUBVENTION VILLE DE BORDEAUX		PARTICIPATION ASSOCIATIONS COMMERCANTS
	H.T.	T.T.C.	montant	%	montant
Association des Commerçants du Centre Commercial Mériadeck	4 825,00	5 770,70	2 885	50%	2 885,70
Association des Commerçants, des Riverains et Sympathisants du Quartier Gambetta	2 880,00	3 444,48	1 722	50%	1 722,48
Association des Commerçants de la Galerie Commerciale des Grands Hommes	10 250,00	12 259,00	4 400	50%	7 859,00
Association des Commerçants de la rue Jean-Jacques Rousseau	6 327,04	7 567,14	3 784	50%	3 783,14
Association Voltaire	5 070,70	6 064,56	3 032	50%	3 032,56

Association Commerciale Remparts Hôtel de Ville	4 836,23	5 784,13	2 892	50%	2 892,13
<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>PREVISIONNEL 2013</b>				
	<b>MONTANT PREVISIONNEL DES DEPENSES</b>		<b>SUBVENTION VILLE DE BORDEAUX</b>		<b>PARTICIPATION ASSOCIATIONS COMMERCANTS</b>
	<b>H.T.</b>	<b>T.T.C.</b>	<b>montant</b>	<b>%</b>	<b>montant</b>
G.I.E. du Centre Commercial Saint Christoly	12 000,00	14 352,00	4 400	50%	9 952,00
Association des Commerçants de la rue du Temple	3 000,00	3 588,00	1 794	50%	1 794,00
Association des Trois Conils	9 151,98	10 945,77	4 400	50%	6 545,77
Com <sup>1</sup> à St Pierre	11 840,85	14 161,66	4 400	50%	9 761,66
Association des Exploitants Quai des Marques Bordeaux	22 167,54	26 512,38	4 400	70%	22 112,38
Association des Commerçants du Grand Parc	4 180,00	4 999,28	3 499	70%	1 500,28
Association des Antiquaires et Brocanteurs des Chartrons - ABC	2 800,00	3 348,80	2 344	70%	1 004,80
Association au Service des Chartronnais	6 719,00	8 035,92	4 400	70%	3 635,92
Les Amis de Fondaudège	10 120,00	12 103,52	4 400	70%	7 703,52
Association Judaïque Saint-Seurin	5 846,96	6 992,96	4 400	70%	2 592,96
Association des Commerçants de Saint Augustin	8 301,40	9 928,47	4 400	70%	5 528,47
Association des Commerçants du Village Saint James	7 020,00	8 395,92	4 400	70%	3 995,92
Association des Commerçants du Village de Nansouty	2 502,53	2 993,03	2 095	70%	898,03
Association des Commerces et Services des Bastides	1 597,51	1 910,62	1 337	70%	573,62
Association des Commerçants de la Barrière Judaïque	8 760,00	10 476,96	4 400	70%	6 076,96
Association des Commerçants de Caudéran	4 604,66	5 507,17	3 855	70%	1 652,17
<b>TOTAL</b>	<b>154 801,40</b>	<b>185 142,47</b>	<b>77 639</b>		<b>107 503,47</b>

Plafond 4 400 euros (avec majoration 10 %)

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à décider le versement des subventions présentées ci-dessus, dont les montants seront imputés sur le budget de la Ville (fonction 9 – sous-fonction 94 - nature 6574).

Ces subventions seront versées sous réserve de la signature des contrats d'opération correspondants, de la fourniture de toutes les pièces justificatives par les présidents d'association et de l'obtention de toutes les autorisations administratives, réglementaires et sécuritaires nécessaires.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**  
ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

**M. BRON.** –

Monsieur le Maire, il s'agit comme chaque année du programme d'illuminations et des subventions que nous accordons à 22 associations qui en ont fait la demande.

Cette participation de la Ville se fait à iso budgets par rapport à l'exercice précédent.

**M. LE MAIRE.** -

M. PAPADATO

**M. PAPADATO.** -

Rapidement, Monsieur le Maire. Concernant cette délibération nous apprécions le fait de constater que le budget de subventionnement de la Ville reste pratiquement identique à celui de l'année dernière, autour de 77.000 euros.

C'est une bonne chose, car pour nous l'idée sur les illuminations n'est pas d'enlever l'aspect féérique à cette fête familiale et populaire de Noël en éteignant les lumières, mais de rester dans l'ordre du raisonnable. C'est du reste ce que nous avons dénoncé l'année dernière en constatant que l'Association du Centre Commercial Mériadeck prévoyait un projet de 97.000 euros, si je me souviens bien, alors que les autres associations tournent généralement à moins de 10.000 euros.

Cette année Mériadeck revient à hauteur des autres associations. Cette association ne présente une demande de subvention que pour les illuminations extérieures, nous dit-on, et non pour l'intérieur. Ils rentrent donc dans les clous de cette délibération et reviennent à la raison même de celle-ci qui est d'illuminer les rues de Bordeaux et non pas l'intérieur des centres commerciaux.

Comme quoi nous n'avions pas complètement tort l'année dernière.

Autre exemple, la rue Fondaudège qui avec un budget deux fois moindre que le Quai des Marques réussit à animer ses trottoirs sans forcément en rajouter en illuminations comme c'est le cas sur les quais.

Je rappelle que malgré les leds et autres technologies innovantes qui réduisent la consommation électrique, Noël reste un moment de l'année de grande consommation d'énergies.

Autant célébrer Noël avec un peu de modération et de respect de l'environnement.

**M. LE MAIRE.** –

Vous votez pour, M. PAPADATO ? Abstention

Y a-t-il d'autres abstentions ?

(Aucune)

**D-2013/694**

**Exploitation du Marché des Capucins et de ses parcs de stationnement. Rapport Annuel de l'exercice 2012. Information.**

Monsieur Jean-Charles BRON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par traité de concession du 28 décembre 2007, vous avez confié à la S.A. Les Fils de Madame Géraud, sous forme de délégation de service public, l'exploitation du marché et du parc de stationnement des Halles des Capucins à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour une durée de 20 ans.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel remis à notre collectivité par le délégataire, est communiqué à l'assemblée délibérante.

**1. Les faits marquants de l'année 2012**

A l'instar des années précédentes, la notoriété et l'image du marché des Capucins ont continué de progresser témoignant en même temps de la fidélité de la clientèle déjà acquise et de l'intérêt de celle nouvellement séduite.

Un aspect fondamental de la mission du délégataire consiste à conserver l'équilibre devant exister entre les étals pouvant être qualifiés de traditionnels et ceux proposant de la restauration.

Le nombre de commerçants abonnés sous la halle est passé à 91 au 31 décembre 2012, contre 87 au 31 décembre 2011. La totalité des emplacements disponibles a maintenant disparu. Des demandes de place sont en cours d'instruction visant à remplacer des commerçants sur le départ.

Une réflexion a été engagée concernant la mise en place de séances de fin de journée. Avant toute décision, celles-ci feront l'objet d'une concertation très approfondie avec l'ensemble des commerçants, dans la mesure où le marché doit, en toute circonstance, proposer un vaste panel de produits à sa clientèle, et que, nombre de commerçants présents très tôt sur le site et employant du personnel, comme les bouchers, charcutiers ou poissonniers, ne sont pas prêts à rouvrir leur étal en fin de journée.

Enfin, par délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2011, les tarifs des droits de place du marché et du parc de stationnement ont été revalorisés de 1.5% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**2. Le suivi technique**

Concernant l'entretien courant, des interventions ont été effectuées régulièrement et concernent :

- L'installation de production et de distribution d'eau réfrigérée ;
- La protection incendie, sprinklers et extincteurs ;
- La maintenance des ascenseurs ;
- La détection du CO2 ;
- Les portes basculantes et rideaux du marché ;
- Les matériels et logiciels de stationnement ;
- L'entretien périodique de l'étanchéité de la toiture ;
- Le contrôle des installations techniques.

**3. Les travaux**

L'acquisition d'un nettoyeur haute pression pour 3475 euros a été réalisée sur l'exercice 2012.

Concernant les travaux de peinture, ceux-ci restent bloqués en attente de la réfection de la toiture. Une expertise indépendante sera diligentée à ses frais par le délégataire pour déterminer l'état de la toiture et envisager les mesures nécessaires.

L'étude qui avait envisagé la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit sera reprise pour voir si cette hypothèse est envisageable. Les résultats de ces études seront présentés à la Ville début 2014.

#### **4. Les données financières**

Les recettes d'exploitation totales ont augmenté de 0.44% par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 1.105.479 euros au 31 décembre 2012. Hors transferts de charges et assurances, les recettes liées au marché et au stationnement ont progressé de 1.2% sur l'exercice, liées à l'effet combiné :

- augmentation des recettes du marché de +5.6%,
- baisse des recettes de stationnement de - 4.3%. Cette baisse s'explique par la diminution des recettes horaires de - 3.2 % liée à l'effet tramway, couplée à une régression des recettes abonnés.

Parallèlement, les charges d'exploitation totales ont légèrement diminué (-0,45%) par rapport à 2011. Ceci s'explique par la baisse des achats et charges externes (-5.53%) compensée en partie par l'augmentation des postes « salaires et charges sociales » (+3.47%) et « impôts et taxes » (+1.60%).

Fort de la hausse du résultat d'exploitation (+ 8.62%) et de la baisse des charges financières (-7,77%), le déficit de l'exercice parvient à se réduire : -8685 euros en 2012 contre -28.783 euros en 2011 soit une amélioration du résultat courant avant impôts de 70%.

<b>Compte de gestion (en euros)</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
locations emplacements marché	648 238	613 927
recettes parking	445 633	465 831
autres recettes	11 608	20 820
<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 105 479</b>	<b>1 100 578</b>
redevance forfaitaire	150	150
achats et charges externes	342 843	362 900
salaires et charges sociales	416 115	402 172
impôts et taxes	34 174	33 637
dotations aux amortissements	193 805	192 726
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>987 087</b>	<b>991 585</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>118 392</b>	<b>108 993</b>
intérêt sur emprunt	122 036	134 156
frais financiers sur report	5 041	3 620
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>127 077</b>	<b>137 776</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IS</b>	<b>-8 685</b>	<b>-28 783</b>

Pour votre complète information, vous trouverez ci-joint le rapport annuel d'activité 2012.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

## INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**M. BRON.** -

Monsieur le Maire, il s'agit de l'exploitation du marché des Capucins, son rapport annuel.

Ce qui est à souligner dans ce rapport c'est une augmentation du nombre des commerçants qui sont accueillis, qui passent de 87 à 91, rendant les espaces disponibles pratiquement inexistantes aujourd'hui.

Il vous est indiqué également que des travaux ont été effectués et que des acquisitions, notamment de matériels de nettoyage à haute pression, ont été réalisées.

Nous attirons surtout votre attention sur le fait qu'avec ces bons résultats finalement nous réduisons le déficit de 28.000 à 8.685 euros, ce qui je crois est un résultat satisfaisant.

**M. LE MAIRE.** -

M. RESPAUD

**M. RESPAUD.** -

Malgré la concession de service public qui est une officine parisienne, c'est vrai que le dynamisme des Capucins est intéressant sur deux points.

D'abord en ce qui concerne le commerce, ce qui est à constater c'est qu'il y a quand même un cercle vertueux qui s'est mis en place entre l'assiduité des commerçants et la fréquentation du marché.

Je ne suis pas sûr que les chiffres soient les bons. Moi je connais un peu les commerçants. J'ai vu par exemple que M. Bitaud(?) était censé arriver sur le marché des Capucins le 15 juillet 2012. C'est un historique, il est là depuis plus de 10 ans et il est marqué comme nouvel arrivant. Je ne sais pas s'il y a beaucoup d'erreurs comme ça.

De toute façon c'est certainement vrai qu'il y a une nouvelle impulsion.

En ce qui concerne le stationnement, je regrette, je considère que le stationnement qui est limité à une demi-heure pour la gratuité est largement insuffisant. La fréquentation du marché en semaine serait bien supérieure s'il y avait une augmentation du stationnement gratuit.

Par contre, dans les suggestions qui sont envisagées le concessionnaire prévoit que le stationnement résident pourrait être mis en place. Effectivement, il n'est pas mis en place depuis longtemps.

Il est demandé à l'heure actuelle 73 euros pour un stationnement permanent au premier étage. C'est bien supérieur à la logique de ParCub. Moi je souhaite que très rapidement ce soit mis en place, que ce parking soit soumis aux mêmes règles que d'autres parkings sur lesquels on a autorité qu'ils soient concédés ou qu'ils soient de ParCub, et que le stationnement résident y soit la règle. Ça améliorera la situation du concessionnaire et celle des riverains. Merci.



**M. LE MAIRE.** -

Tout arrive. Je suis heureux d'entendre dire que le marché des Capucins se porte bien.

Et un nouvel exemple de la stigmatisation de l'entreprise privée, le gestionnaire de ce parking est une officine. Vous avez remarqué. Non, c'est une entreprise qui se débrouille plutôt bien dans sa gestion.

**M. RESPAUD.** -

Parisienne.

**M. LE MAIRE.** -

Parisienne, mais Bordeaux n'est pas une place-forte qui doit se protéger de toute influence extérieure. Vous me demandez parfois d'aller voir ailleurs ce qui se passe. Parfois on a besoin de gestionnaires qui nous apportent leur savoir-faire. C'est le cas en l'espèce.

M. MAURIN

**M. MAURIN.** -

Je renouvelle ma demande annuelle lorsque je pose la question d'un tarif résident sur les parkings qui ne sont pas ParCub dans ces différents secteurs. Je considère qu'aujourd'hui si on doit permettre que les véhicules sortent de la voirie il faut absolument favoriser le stationnement résident, notamment dans ces parkings où nous avons un peu la main. Je regrette que nous n'en soyons pas encore là. Merci.

**M. LE MAIRE.** -

Je parle sous le contrôle de M. BRON, j'ai l'impression que le parking des Capucins est souvent complet, Non ? Le week-end. Donc ça serait faire un cadeau à des visiteurs qui sont là. Je ne vois pas très bien l'intérêt. Et en semaine.... Bon. Nous sommes dans le cadre d'une délégation de service public. On verra comment l'ajuster le cas échéant.

Il n'y a pas de vote. C'est une information.

**DELEGATION DE L'EXPLOITATION  
DES MARCHES PUBLICS D'APPROVISIONNEMENT**

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2012**

Article L 1411-3 du Code Général des Collectivités territoriales

**- BORDEAUX -**

## **SOMMAIRE :**

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2012 .....	1
1. LISTE DES MARCHES.....	3
2. APPLICATION DU CONTRAT.....	4
2.1. Application des tarifs.....	4
2.2. Autres applications et évolution du contrat .....	4
3. EXPLOITATION .....	5
3.1. Analyse du contexte et évolutions ponctuelles des périmètres.....	5
3.2. Application du règlement et relationnel commerçants .....	5
3.3. Fréquentations et mouvements .....	7
3.4. Personnel d'exploitation .....	8
4. SUIVI TECHNIQUE.....	8
4.1. Entretien courant. Matériel d'exploitation.....	8
4.2. Travaux.....	11
5. COMPTES DE L'EXERCICE AFFERENTS A LA DELEGATION .....	12
5.1. Commentaires préalables.....	12
5.2. Comptes de l'exercice .....	12
6. SYNTHESE GENERALE .....	13
6.1. Analyse qualitative du service .....	13
6.2. Indicateurs qualitatifs .....	13
7. ANNEXES .....	14

## **1. LISTE DES MARCHES**

- Marché des Capucins

## **2. APPLICATION DU CONTRAT**

### **2.1. Application des tarifs**

Les tarifs des droits de place du marché ont été actualisés de 1,5% à compter du 1er janvier 2012. Les nouveaux tarifs ont été fixés par délibération du Conseil municipal du 19 décembre 2011 (ci-annexée) après consultation des représentants des commerçants du marché concernant spécifiquement les droits de place.

A cette même date, les seuils et plafonds tarifaires du parc de stationnement ont été également revalorisés de 1,5 % par la même délibération, sans pour autant occasionner un quelconque réajustement effectif des tarifs applicables aux usagers.

En 2012, les recettes ont augmenté de 0,4% par rapport à 2011.

La fin de l'année a été consacrée à la préparation des tarifs de l'exercice suivant dont il sera fait état dans le prochain rapport.

### **2.2. Autres applications et évolution du contrat**

La convention passée avec DISCAP (enseigne Marché U) pour l'amodiation du volume situé dans la halle B s'est poursuivie tout au long de l'exercice. L'occupant s'acquitte régulièrement et sans retard de ses loyers. Le loyer est perçu sur la base d'un intéressement au chiffre d'affaires avec un seuil minimal actualisé.

Le versement de la redevance annuelle forfaitaire a été effectué pour le 31 juillet conformément au contrat. Son montant est justifié en annexe financière du présent rapport.

Il est à noter que le pourcentage de hausse des tarifs est inférieur au calcul de la formule de variation portée au contrat.

D'autre part, les marchands à la charrette ne sont facturés que pour une quote-part de leur surface réelle.

La gratuité d'une demi-heure dans le parc de stationnement reste en vigueur, constituant par ailleurs une dépense de promotion dont les commerçants abonnés ont reconnu la valeur pour l'expansion de leur chiffre d'affaires.

### **3. EXPLOITATION**

#### **3.1. Analyse du contexte et évolutions ponctuelles des périmètres**

Aucune modification des périmètres n'est à signaler au cours de l'exercice.

A l'instar des années précédentes, la notoriété et l'image du Marché des Capucins a continué de progresser au cours de cet exercice témoignant, en même temps, de la fidélité de la clientèle déjà acquise, et de l'intérêt de celle nouvellement séduite.

Les actions de communication menées par le délégataire en faveur du marché sont reprises en détail en annexe du présent rapport.

La totalité des emplacements étant maintenant occupée, le nombre et la diversité des commerçants existant a, en effet, encore renforcé le plaisir et l'envie d'acheter.

L'existence de points de restauration et de dégustation, autour de produits régionaux, en nombre plus important est venue encore conforter l'attrait du marché, en en faisant une destination à la convivialité renforcée.

C'est ainsi que les « Capus » sont devenus un véritable lieu de vie que les clients se sont peu à peu approprié, tant pour profiter d'une offre alimentaire abondante que goûter aux différentes cuisines du monde.

Cette mixité et cette diversité, dont les journaux et gazettes spécialisées se font l'écho, est due à la politique active de recrutement de nouveaux commerçants menée par le délégataire depuis de nombreuses années.

Un aspect fondamental de sa mission consiste aussi à conserver l'impérieux équilibre devant exister entre les étals pouvant être qualifiés de traditionnels et ceux proposant de la restauration, ceci pour ne pas rompre le même équilibre existant au niveau des consommateurs : en effet, une clientèle ne doit pas chasser l'autre, au détriment de l'intérêt du marché.

Une raréfaction des surfaces maraîchères dans le périmètre de la Communauté Urbaine et communes avoisinantes ayant été constaté, un autre axe de travail du délégataire a consisté à mener des actions de recrutement en direction des producteurs, ce qui a permis d'augmenter le nombre de ceux fréquentant déjà le marché.

La possibilité d'y trouver des produits locaux et authentiques constitue un axe d'attractivité important du Marché des Capucins, dont la clientèle se félicite.

Il convient de souligner, cette année encore, la complémentarité existant entre le marché des Capucins et le Marché U, ceci au bénéfice, à la fois, des commerçants et des clients du marché.

#### **3.2. Application du règlement et relationnel commerçants**

Le règlement des marchés actuellement en vigueur a été fixé par arrêté municipal du 17/05/1999 modifié le 17/02/2006 concernant les horaires d'arrêt des ventes et d'évacuation des commerçants.

Différents aménagements y ont été apportés depuis, notamment au regard de l'allongement des horaires, principalement au bénéfice des points de restauration et des étals pratiquant la dégustation sur place.

L'entrée en vigueur à compter de 2010 du décret n°2009-194 du 18 février 2009 relatif à l'exercice des activités commerciales et artisanales ambulantes a introduit des modifications quant à la carte permettant l'exercice d'une activité commerciale (arrêté du 21 janvier 2010).

En outre, les règles d'attribution des emplacements pourraient être simplifiées pour mieux tenir compte de la qualification professionnelle et de l'activité proposée par les candidats en vue de compléter et diversifier l'offre commerciale déjà présente sur site et mieux répondre à la demande de la clientèle.

Les marchés appartenant au Domaine Public, la Loi et la réglementation applicables donnent au Maire et à la Collectivité l'ensemble des pouvoirs de police et prérogatives de puissance publique, qui ne peuvent ainsi être délégués. Le contractant de la Ville, ne pouvant ainsi bénéficier d'une subrogation de la Collectivité du présent chapitre, intervient dès lors en appui de cette dernière pour la mise en œuvre des dispositions réglementaires sur le marché.

Le Délégué émet, suite à certains constats sur le terrain ou de manière préventive, diverses notes circulaires périodiques diffusées auprès des commerçants pour leur rappeler leurs obligations. Les nouveaux abonnés sont informés systématiquement du contenu du règlement. Les rappels sont aussi effectués sur le terrain par le régisseur directement auprès des contrevenants détectés. Enfin, lorsque la situation l'exige à propos d'un commerçant récalcitrant, un courrier de mise en demeure lui est transmis.

A l'issue de ces interventions systématiques et sur le terrain, la démarche devant un refus persistant de se conformer aux dispositions du règlement, il est impératif de procéder à l'application des sanctions prévues et pouvant aller jusqu'à l'exclusion d'abord provisoire puis de longue durée de l'intéressé. Ces sanctions, pour les mêmes raisons de prérogatives de puissance publique, sont à prononcer par le Maire. L'application de ces sanctions est une nécessité, d'une part pour punir un comportement déviant, d'autre part pour que l'exemplarité de la mesure ait tous effets pédagogiques sur le terrain et évite une décredibilisation des efforts accomplis voire la répétition des événements devant une éventuelle impunité.

Le Délégué transmet à cet effet les éléments du dossier au Maire et justifications utiles en cas de recours éventuel.

Il est rappelé que le délégué avait été amené à demander à la Ville, par courrier en date du 12/12/2011, de prononcer l'expulsion d'un commerçant présentant plusieurs mois de retard de paiement de ses droits de place et ayant laissé son étal fermé pendant près de douze semaines consécutives sans en informer délégué.

L'arrêté correspondant ayant été pris par la Ville dans le courant de l'exercice, le commerçant en cause a quitté le marché depuis, permettant d'attribuer son emplacement à un autre, plus respectueux du règlement et de l'intérêt du marché.

Des progrès importants doivent être constatés concernant ce qu'il convenu d'appeler l'assiduité des commerçants : seule une poignée d'entre eux ne respectent pas l'obligation qui leur est faite d'être présents au moins cinq jours dans la semaine, des sanctions devant être prises à l'encontre des deux seuls ne venant que le samedi et dimanche.

Cette très nette amélioration n'a pu se réaliser que grâce à une action concertée entre la Ville et le délégué, même si le très bon niveau d'activité du marché a également contribué à cette amélioration.

Comme les années passées, deux autres axes de rappel au règlement font l'objet de d'actions répétitives :

- Des rappels au respect des horaires de début et de fin d'activité, ainsi qu'à la non délivrance de boissons alcoolisées en dehors des repas, font l'objet de rappels constants, sans résultats probants en raison de l'absence de contrôles diligents par la collectivité,
- Les « vendeuses » à la charrette sont régulièrement rappelées à l'ordre concernant la propreté de leur étal et les immondices stockés à proximité, l'amélioration se faisant, là aussi, attendre.

Malgré l'article 8 du règlement du marché, stipulant que « l'exploitation d'un étal sur le domaine public ne donne pas lieu à propriété commerciale », nous sommes périodiquement saisis, par les commerçants eux-mêmes ou les « acquéreurs » potentiels de leur emplacement, de demandes d'achat ou de vente – ou location gérance – de fonds de commerce.

De telles actions, souvent renforcées par des insertions dans la presse spécialisée – telle que « Le bon coin » ! - sont susceptibles de donner lieu à des transactions illicites, qui ne peuvent donc être tolérées.

Le régisseur effectue aussi sur le terrain un contrôle périodique des documents autorisant les commerçants à exercer une activité commerciale sur le Domaine Public, et que ceux-ci doivent présenter conformément au règlement des marchés. Les contrôles relatifs à la qualité des marchandises, l'hygiène, la situation fiscale et sociale des commerçants ne sont pas du ressort du Délégué, mais des administrations compétentes auxquelles le Délégué communique les coordonnées de tout commerçant objet d'une enquête ou facilite l'accès au marché sur toute demande.

Une concertation constante a lieu entre le délégué et les commerçants du marché, qui s'exprime, à la fois, directement et au jour le jour de façon informelle sur le site, mais aussi au travers de réunions régulières de la commission tripartite, réunissant les représentants de la Ville, des commerçants élus et du délégué ; deux commissions formelles se sont tenues en 2012, les 22 mai et 5 décembre.

### 3.3. Fréquentations et mouvements

Pour ce qui se rapporte à la fréquentation des commerçants abonnés sur la Ville, un état est joint au présent rapport, cette liste répertorie l'ensemble des commerçants arrivés, présents ou partis au cours de l'exercice. Pour chacun figurent les dates des mouvements intervenus (arrivées et départs) durant l'année 2012.

Le nombre de commerçants abonnés sous la halle a poursuivi sa progression pour atteindre 91 au 31 décembre 2012 (au lieu de 87 à la même époque de 2011), la totalité des emplacements disponibles ayant maintenant disparu.

Notamment, certains emplacements précédemment occupés par des installations frigorifiques ont été libérés, autorisant de nouveaux commerçants à s'installer.

Comme déjà indiqué au chapitre 3.1, le délégué a décidé, cette année encore, de permettre à des spécialités nouvelles toujours plus nombreuses, de venir s'installer au marché, allant ainsi au-devant des attentes de la clientèle : épicerie Bio, cuisine orientale, épicerie fine, fromagerie, boulangerie Bio sont arrivés, ainsi que trois nouveaux producteurs.

Au-delà des mouvements intervenus, un état de la répartition des commerçants par type d'activité est joint en annexe, mettant ainsi en évidence la diversité de l'offre de produits et d'opportunités de dégustation offerts aux consommateurs.

Des demandes de place sont en cours d'instruction, visant à remplacer des commerçants sur départ.

Avec l'approche de cette situation d'occupation importante, il était inévitable que des tentatives de spéculation apparaissent de la part de certains commerçants voulant soit quitter le marché pour retraite, soit simplement par intérêt financier individuel, en exigeant de possibles candidats le versement de sommes indues ou dépassant la valeur d'une reprise de matériel. Il est rappelé que le marché appartient au domaine public, et qu'aucune propriété commerciale n'est accordée aux occupants. Pour respecter le cadre légal, le règlement n'a pas prévu le droit pour un commerçant de transférer son emplacement.



L'exercice 2012 a été marqué par de fortes intempéries au cours du premier trimestre et des mois de juillet, août et décembre, accentuant ainsi certaines variations à la baisse de la fréquentation.

Une réflexion s'est engagée concernant la mise en place de séances de fin de journée ; avant toute décision, celles-ci feront l'objet d'une concertation très approfondie avec l'ensemble des commerçants, dans la mesure où le marché doit, en toute circonstance, proposer un vaste panel de produits à sa clientèle, et que, nombre de commerçants présents très tôt sur le site et employant du personnel, comme les bouchers, charcutiers ou poissonniers, ne sont pas prêts à rouvrir leur étal en fin de journée.

### 3.4. Personnel d'exploitation

L'équipe affectée au secteur d'exploitation est constituée de :

- un responsable régional appuyant le responsable d'exploitation : Mr Pierre CHEVALIER
- un responsable d'exploitation : Mr Lionel LEVEL
- un responsable d'exploitation adjoint : Mr Jérôme GESTRAUD
- un responsable technique : Mr David Ben FALAMI
- huit agents d'exploitation

soit un effectif de douze salariés, étant précisé que pour certains d'entre eux la notion de temps partiel correspond au besoin du service.

## 4. SUIVI TECHNIQUE

### 4.1. Entretien courant. Matériel d'exploitation

Comme pour les exercices antérieurs, les interventions d'entretien courant ont été effectuées régulièrement, dans le cadre du contrat, ainsi que dans celui de différents contrats de maintenance qui continuent de couvrir les installations et le matériel du site des Capucins :

- Installation de production et de distribution d'eau réfrigérée,
- Protection incendie, sprinklers et extincteurs,
- Maintenance des ascenseurs,
- Détection du CO2,
- Portes basculantes et rideaux du marché,
- Matériels et logiciels de stationnement,
- Entretien périodique de l'étanchéité de la toiture,
- Contrôle des installations techniques.

Au cours de l'exercice ont été réalisés, pour l'essentiel, les interventions et travaux d'entretien suivants, avec une attention particulière apportée aux aspects sécurité :

Contrat d'Abonnement APAVE pour l'année 2012 :

Vérification Périodique réglementaire des installations électriques au titre des établissements recevant du public et de celui de protection contre les risques d'incendie et de panique.

Parc de stationnement :

Vérification des équipements de transport mécanique et des équipements de sécurité incendie

Vérification périodiques des installations d'extinction automatique à eau – type sprinkler.

Intervention société ATIENZA :

Remplacement de 3 RIA en novembre 2012

Intervention société AXIMA Réfrigération

En plus du contrat de maintenance, intervention pour réparation de fuites sur le circuit d'eau glacée en mai 2012.

Intervention de la société CHRONO FEU :

Remplacement de l'extincteur N°12 le 16 novembre 2012.

Vérification annuelle des extincteurs pour l'ensemble du parc de stationnement.

Intervention de la société DA CUNHA

Pose d'un caniveau à grille et ouverture d'un passage de 80 cm sur le marché en mars 2012.

Réparation de marches au mortier et création de 2 grilles de ventilation dans un local en mars 2012

Intervention de la société DRÄGER

Contrat d'entretien et révision du matériel de détection de gaz et ou de protection respiratoire pour l'année 2012.

Intervention de la société DYADE

Contrat de support technique Logiciel d-Park Site pour l'année 2012

Intervention de la société DESIGNA (Installations/logiciels parking)

1 forfait Migration monétique IP 2012 – Routeur D-Link Dir-100 le 9 mai 2012

Fourniture ticket standard le 21 mars, le 31 mai et en novembre 2012

Prestations maintenance du 01/01/12 AU 31/12/12

Interventions sur transactions CB en septembre 2012

Intervention société EEA

Nombreuses interventions sur :

Vérification et réparation sur des boîtes au niveau des caméras et dépannage et remplacement d'un transformateur, mise en place d'un coffret électrique et fournitures.

Remplacement des éclairages sécurités et tube fluo, dans parking et isolation ligne en court-circuit, changement des 16 enveloppes des sélecteurs des rideaux électriques.

Fourniture de 12 blocs d'éclairage de sécurité en mars, et travaux sur un stand du marché.

Remplacement d'une boîte de dérivation en toiture et remplacement de 2 luminaires.

Dépannages et remplacements divers.

Alimentation de 2 chambres froides au parking sous-sol.

Fourniture de 3 RIA le 15 novembre 2012

Société MAGNETA

Contrat Téléphone GSM TWING ALERT PRO – GPS –USB, pour sécurité « personnel isolé », en juin 2012

Société PROTEC FEU

Visite annuelle de la protection incendie pour l'année 2012

#### Société PORTIS

Contrat d'entretien portails, portes diverses et rideaux métalliques pour l'année 2012  
Mise en sécurité de l'installation,  
Suspension de 2 vantaux sur le renfort du linteau, changement des 4 pivots avec les supports,  
Remise en place des vantaux et du pignon sur son roulement et de la chaîne et soudure.

#### Société SAVN

Interventions sur le compacteur OM :  
Remise en place d'un vérin et remplacement de la chaîne de retenue des tôles intermédiaires,  
du joint de trappe à vérin et remplacement des flexibles du vérin.  
Réparation du système d'accrochage et du retour au point neutre de la clé.  
Contrôle fonction compacteur, des pressions, dépose vanne PESSOR, et nettoyage circuit.  
Remplacement de la pompe hydraulique, réglage.

#### Société SECURITAS ALERT SERVICES (prestations de télésurveillance pour l'année 2012)

#### Entreprise SERRANO (Toiture)

Contrat d'entretien vérification toitures terrasses et auvent pour l'année 2012  
Travaux d'entretien et de réparation sur la toiture, notamment en juillet 2012

#### Société SOS HYGIENE CHIMIE - Désinfection pour blattes en novembre 2012

#### Société SPELEM

Contrat de maintenance sur onduleurs éclairage de sécurité RIELLO UPS et APS du 01/07/12 au 31/12/12

#### Société SPIE

Dévoisement d'une alimentation stand et d'un coffret sur un stand en novembre 2012

#### Société TENNANT (Balayeuse aspirateur de trottoir)

Changement du différentiel plus pièces  
Dépose et remontage éclisse, changement des câbles brosses, dépose amortisseur  
Nettoyage machine, recherche de fuite hydraulique, changement joint torique, vérification du niveau d'huile hydraulique  
Remise en état support brosses, humectage, graissage, changement sac extérieur et réglage  
Remplacement de la courroie d'alternateur, remplacement du filtre à air  
Remplacement d'un diffuseur d'eau, contrôle des connectiques le 17 octobre 2012

#### Société TYCO

Contrat vérification des RIA sur une installation sprinkler pour l'année 2012  
Contrat vérification sprinkler, d'entretien 1/3 triennal des installations extincteurs automatiques et entretien du groupe motopompe diesel pour l'année 2012  
Intervention sur l'armoire électrique pompe jockey.

#### Société TYSENKRUPP Ascenseurs

Exécution du contrat d'entretien des ascenseurs période du 01/01/12 au 31/12/12

#### Bureau VERITAS

Contrôle des installations électriques, sprinkler, détection incendie, ascenseurs, installations électriques, Compacteur et CO2 pour l'année 2012.  
Diverses vérifications périodiques, formations du personnel et mise à jour de l'évaluation des risques (décret du 5/11/01 le 18 septembre 2012).

## 4.2. Travaux

### 4.2.1 – Etat d'avancement des travaux sur l'exercice 2012

En marge des interventions d'entretien des installations et du matériel d'exploitation mentionnées au chapitre précédent, il a été procédé à l'achat d'un nettoyeur haute pression pour la somme de 3475€ au cours de l'exercice écoulé.

Il convient, cette année de nouveau, d'attirer l'attention de la Ville de Bordeaux sur le fait que les travaux d'entretien d'étanchéité exécutés par le délégataire ne suffisent plus à empêcher l'eau venant de la toiture de couler dans les allées du marché et sur les étals des commerçants.

En effet, l'eau s'infiltré aussi, comme déjà exposé en 2011, par l'intérieur des poteaux, transitant directement sur le marché par ce cheminement, sans passer au préalable par le sol du parc de stationnement. L'étanchéité de la toiture - d'origine et mal conçue : un simple feuille d'aluminium recouverte de bitume - n'est plus assurée.

L'exécution de travaux de peinture reste donc bloquée en attente de la réfection de la toiture.

D'autre part, certaines interventions d'entretien incombent aux commerçants eux-mêmes.

En dépit du fait que les obligations en matière de conformité des étals et équipements personnels ou d'hygiène et sécurité relèvent de chaque occupant et n'incombent pas directement au Délégataire, ce dernier intervient régulièrement auprès des commerçants pour les sensibiliser au respect de ces devoirs.

Ainsi à titre d'exemple, le délégataire profite de chaque moment d'échange avec les commerçants, pour opérer cette sensibilisation en matière, non seulement de nettoyage, mais aussi de vérification des installations électriques.

Concernant ce dernier point, il faut déplorer, au regard de cet aspect important de la sécurité, le manque de réactivité et de coopération des commerçants de la halle lorsqu'il s'agit de faire examiner la conformité de leurs installations par le bureau de contrôle mandaté à cet effet : beaucoup trop d'entre eux tardent, en effet, à faire lever les réserves dont leurs installations font l'objet.

### 4.2.2 – Perspectives 2013

Une expertise indépendante sera diligentée à ses frais par le délégataire pour déterminer l'état de la toiture et envisager les mesures nécessaires.

L'étude qui avait envisagé la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit sera reprise pour voir si cette hypothèse est envisageable. Les résultats de ces études seront présentés à la Ville début 2014.

## **5. COMPTES DE L'EXERCICE AFFERENTS A LA DELEGATION**

### **5.1. Commentaires préalables**

On trouvera en annexe un bilan complet des actions de communication financées par l'entreprise, et ayant préalablement fait l'objet d'une concertation avec les représentants des commerçants, que ce soit en commission de marché ou au travers de consultations directes.

Concernant la représentation des documents comptables aux commerçants abonnés (droits de place et prestations diverses), il est rappelé que le décompte détaillé et personnalisé est remis systématiquement aux intéressés lors des modifications tarifaires, des modifications d'étal ainsi qu'à tout nouvel abonné.

L'augmentation de l'image et de la notoriété du marché témoignent de la pertinence des actions entreprises.

### **5.2. Comptes de l'exercice**

Le rapport financier (recettes-dépenses) est présenté selon les normes du plan comptable de 1982 et annexé audit rapport.

Les recettes globales du marché et du parc de stationnement, hors transferts et remboursements de charges, mettent en évidence une augmentation réduite à 1,2% cette année résultant des choix tarifaires cités au chapitre 2.

Cette moindre augmentation cette année est due à la chute, importante, des recettes de stationnement, tant horaires qu'abonnés.

En effet, les recettes du marché progressent de 5,6% de leur côté, alors que celles du parc de stationnement diminuent de 4,3%, effaçant, et même bien au-delà, le gain provisoire de l'exercice précédent.

En plus de la diminution des recettes horaires (- 3,2%), représentative de l'incidence, durable, de l'effet tramway, on constate aussi cette année une régression des recettes abonnés ; celle-ci est due, d'une part à la fin d'un contrat collectif conclu avec un bailleur social (Gironde Habitat), de l'autre, et surtout, au fait que le délégataire avait, jusqu'à présent, renoncé à proposer des abonnements « résidents », alors que les parcs de stationnement concurrents situés à proximité le font.

Cette politique de stationnement visait à laisser suffisamment de places disponibles à la clientèle les jours de marché, alors même que l'octroi d'une demi-heure gratuite, ne procurait, en contrepartie, aucune recette au délégataire.

La rigueur de gestion des charges permet de limiter la perte de l'exercice.

## **6. SYNTHESE GENERALE**

### **6.1. Analyse qualitative du service**

L'entreprise délégataire intervient dans les domaines prévus au contrat : le placement, la perception des droits de places, la fourniture et la mise en place éventuelles de matériel aux commerçants, les interventions d'entretien précisées, le nettoyage des lieux une fois la séance de marché achevée et d'autres interventions complémentaires telles que la réalisation d'opération d'animation ou de communication.

### **6.2. Indicateurs qualitatifs**

Pour cette analyse, il convient de se référer aux différents courriers enregistrés au cours de l'exercice :

- Courriers de la Ville au délégataire
- Courriers du délégataire à la Ville
- Courriers du délégataire à des commerçants
- Rappels au règlement effectués par le délégataire avec information transmise à la Ville
- Demandes de sanction à l'encontre de commerçants transmises à la Ville
- Sanctions prises par la Ville à l'encontre de commerçants ayant fait l'objet d'une communication au délégataire
- Courriers divers.

## **7. ANNEXES**

- Liste des commerçants abonnés,
- Répartition des commerces
- Rapport financier,
- Tarifs,
- Bilan d'activité des opérations d'animation.

Année 2012

le 07-12-2012

## MARCHÉ DES CAPUCINS VILLE DE BORDEAUX

HALLE A

NOM	PRENOM	SOCIETE	DEBUT	FIN	ACTIVITE
AIT EL MOKHTAR	Bouhra		25/08/2012		Restauration orientale
ARDURATS	Bertrand	Eurl Ardurats Bertrand	26/01/2008		Producteur viticulteur
AUDEBERT	Jean		01/11/2002		Foie gras et viandes
AXISA			01/05/1999		Volaitier
AYA	All		09/01/2009		Restauration sur place et à emporter
BADETS	Daniel	BADETS SA	01/05/1996		Volaitier
BARTHE	Valérie		01/02/2012		Vente de fromages et épicerie fine
BEAUVIEUX	Thierry	Les Délicats d'Antan	14/05/2008		Charcutier-Traiteur
BECOYE	Patrick	Eurl D'En Jacquet	08/07/2005		Prod. Canards
BERENGUER	Philippe		01/02/2008	30/06/2009	Apiculteur
BERNAGAUD	Stéphanie		05/12/2009	31/05/2012	Prod. Rég. Du Gers
BERTAU	Annie	BouchCharc. Capucins	01/04/1997		Charcutier
BITAUD	Yannick	Eurl Bitaud Yannick	15/07/2012		Boucher
BOS	Phillppe		01/05/1996		Huitres
BOUKRAB ET LYAZIDI		SARL BELHARRA	14/03/2008	31/01/2011	Pâtisserie
BOUTIN	Michel		01/05/1996		Maralcher
BROCA	Isabella		01/12/2009		Produits régionaux
BRUN	Eric	La Tresse Fleurie	01/05/1999		Fleuriste
BRUNET		Soci Viandes et Distribution	01/05/1999	30/09/2011	Triplet
BRUNET	Jérôme	Sarl Gauller et Successeurs	29/07/2008	31/07/2011	Charcutier
BRUZAUD	Valérie	SARL LES CAPUCINES	01/05/1996		Volaitier
GAILLE	Yannick		01/03/2012		Producteur Maraîcher
CALLE ARAGON	Aurore		26/02/2010	01/07/2011	Productrice
CHAUDET	François	SARL SPC	07/05/2009	01/12/2009	Traiteur-plats à emporter
CHERUBIN	Cynthia	SARL SOEURS DES ILES	01/03/2009	01/09/2009	Produits exotiques
CHICHE		Sarl Farlin	11/06/2005		Poissonnier
COLLETTE	Jean Marie	SARL SOCOFLEURS	01/02/2012		Fleuriste
COMTOIS	Justina		01/12/2006	31/01/2011	Produits exotiques
DABO	Magnima		01/11/2003		Maralcher
DANIEL	J. Jacques		01/05/1996		Maralcher
DARTOUT	Nicolas	SARL FATU	27/10/2011		Épicerie Fine Italienne
DAVID	Daniel	Chaucroule et Cie	01/09/2010	30/03/2012	Produits et épicerie fine
DECROTY	Denis		01/05/1999		Fruits et légumes
DELAS	Didier		01/05/1996		Maralcher
DE WILDE		SARL THELIS	01/04/2003		Charcutier
DEWELLE	Jean Michel		01/08/2009		Fleuriste
DIALLO	Aissalou		01/12/2007		Plats espagnols
DIGNAC	Gérard	SARL SODEVAL	01/08/1999		Charcutier
DUCOURNEAU	Pierrette	Vignobles DUCOURNEAU	01/05/1996		Maralcher
DUGAY	Marie Claude		01/05/1996		Maralcher



DUJARDIN	Patrick	LC DISTRIBUTION	01/05/2009		Boulangier/pâtissier
DUPART	Xavier		01/04/2012		Producteur Maraîcher
DUPUY		Maison du Pain Nôgre	24/06/2011		Châc./rest. de produits du S.O et Espagne
DUROSSEAU	Henri		01/05/1996		Maraîcher
ECHAUZIER	Marçal	Savours Prigontines	01/04/2001		Maraîcher
EL MARRAKI	Abdelhalim		26/08/2008		Poissonnier
GADY	Oidier		09/06/2004		Maraîcher
GARDRAT			01/05/1999	30/06/2009	Caviste
GAUTIER	Jean Luc		01/07/2002		Boucher
GAZEAU	Jean Louis	Sarl J.L. Gazeau et Fils	06/05/2008	21/06/2009	Boucher/Vol./Châc.
GAZEAU	Céline	C & C GAZEAU	22/08/2009		Boucher
GAZEAU	Céline		02/09/2008		Volailier
GILBERT	Pierre		01/07/2009		Caviste
GOLDSMISTH	Andrew		01/09/2007	01/08/2009	Pr. et com. Prod. allm.
GROSDIDIER	Clarence	Sas Fromagerie Jean d'Alos	07/04/2012		Fromager - affineur
GUELIN	Oidier		01/05/1996	30/06/2012	Charcutier
GUENON	Brigitte		01/05/1998		Fleuriste
GUILBERT	Johann		15/01/2007		Fruits, légumes et vins
GUILLAUME	Jocelyne		01/10/2002		BOF
GUILLOUX	Mathieu		08/12/2013		Vente et dégustation de prod. Bretons
HAURY	Karine		01/11/2008		BOF
HERAUD	Claude		01/05/1996		Maraîcher
HOUZELLE	Karine	SARL AVEC PLAISIR	01/08/2008		Buvette-restauration
IZARD CHOVEAU	Corinne	SARL SAUTOUR	29/10/1998		Poissons/crustacés
JIMENEZ	Juan José	chez Mme Julie ROBERT	01/12/2010		Vente à emp. et sur place Prod. Espagnols
JOCAL		EURL JOCAL	07/03/2009		Producteur Maraîcher
JOUZIER	Xavier	Sarl Les Jardins	12/03/2004	31/10/2010	Restauration
KOWALSKI	Johan	Sarl Les Jardins	01/11/2010		Buvette et restauration
LAFOND	Jean Yves		01/05/1996		Maraîcher
LAMBERT	Guy		01/05/1996		Maraîcher
LANDAIS	Carole		01/11/2002	31/03/2011	Buvette
LANEL	Marie		08/04/1998	01/03/2009	Huitres
LAPLANTE	Jean		01/05/1996		Maraîcher
LAUGERI	Pascale		20/11/2008		Fruits et Légumes
LECOMTE	Annie	LE BIO DES CAPUS	01/08/2008		Prod. Biologiques
LE LAN	Franck		17/06/2011		Restauration japonaise sur pl. et à emp.
LHERME	Henri		01/06/2005		Maraîcher
L'HOSPITAL	Catherine		01/04/2011		Buvette
LIANO	Anne Marie		02/09/2011		Vent. Dég. Thé, café, épices et pât. Bio
LIM	Koung		29/10/2010		Prod. Asiatiques-traiter
LONGUECHAUD	Pierre		01/04/2002		Pr. Asperges
LORTEAU	Elaine	La Cuisine du Marché	07/04/2012		Restauration vente de plats cuisinés
LUCARONI	Jean paul		01/03/2012		Producteur Maraîcher
LY KASO			01/03/2006		Maraîcher
MALLO	Thierry		14/03/2012		Boucher
MARCHANSEAU	Bertrand		01/04/2006		Maraîcher
MARTINEZ MORENO	Antonio		01/01/2009		Prod. Maraîcher

MARTINEZ	Laëtitia		15/03/2011	30/07/2011	Crèmerie, fromag., épicerie bio
MASSE	Michel		01/05/1996		Maraicher
MATHIEU	Stephan		17/10/2008	31/12/2009	Plats cuisinés bio
MAULIN	Claude		01/05/1996		Maraicher
MENDIETA	Fernando		01/04/2008		Epicerie Fine et pâtes
MERCADIE	Sylvia		01/05/1996		Poissonnier
MONTEIL			09/05/2009	31/12/2009	Fromager/Crèmerie
MORAND	Michèle	La Ronda des Fromages	01/05/1999	31/12/2012	Fromages/Epicerie Fine
PARIS	Michel		01/05/1996		Maraicher
PATRI	Valéry	Sarl Viandas et Distribution	01/10/2011		Tripièr
PERAL	Bernard		01/05/1996		Volailier
PEREZ	Alain		01/01/2009	31/10/2010	Fleuriste
PERRICHON	Erick	Sarl La Tabla de Don Quichoita	01/06/2005		Charcutier
PERROCHON	Bruno		24/12/2001		Maraicher
PINTOU	Laurence		13/10/2012		Boulangerie Bio
PODSIEDLIK	Christophe		01/05/1996		Café
POLLO	Sylvain		01/05/1996		Fruits et légumes
RAMY SEPOU	Georges		01/02/2011		vente de produits et plats exotiques
RIBEIRO	Joacquin		01/05/1996		Boucher
RIEGEL			01/05/1999		Boulangier
RIEU	Patrick		01/01/2012		Coquillages
RIEU	Phillippe		20/05/1999		Poissonnier
RIEU	Phillippe		01/10/2011		Poissonnier
ROBELIN	André		01/10/2007	30/06/2009	Apiculteur
ROUFFINEAU	Mathieu		17/09/2004		Huitres
SADDIK	Mohammed		01/06/2007		Prod. Biologiques
SEGESTRAN	Laurence		22/07/2011		Fleuriste
SEPHAN	Mouang Oudien		01/08/2008		Prod. Maraicher
SMITH	Véronique	Sarl Le Poissonnerie	01/12/2011		Vente de poissons crustacés
SOKOLOVITCH	Stephan		01/12/2008		Volailier
TALIGOT	J. François		26/02/2010		Boulangier / Pâtissier
VAILLANT LE FORMA	Sabine	EURL "Nature et des Courgallat	01/11/2006		Vente à emporter
VALLETON	Sylvain		01/05/1996		Maraicher
YON	Madeleine		01/05/1996		Maraicher
ZEKHINI	Abdelhaffid		01/03/2012		Epicerie fine et épices

<b>MARCHE DES CAPUCINS - BORDEAUX</b>			
<b>REPARTITION DES COMMERCES (au 31 décembre 2012)</b>			

TOTAL	ACTIVITES	SOUS CATEGORIES	DETAIL	
29	MARAICHERS	"GENERALISTES"	24	
		"SPECIALISTES"	Producteur de pruneaux	1
			Fruits rouges	1
			Pommes	1
			Viticulteur	1
Horticulteur	1			
2	EXPLOITANTS / ELEVEURS	OIE ET DERIVES	1	
		CANARDS ET DERIVES	1	
5	POISSONNERIES			
3	OSTREICULTEURS			
6	VOLAILLERS			
5	BOUCHERS	"GENERALISTES"	4	
		SPECIALISTE PORCIN	1	
4	CHARCUTERIES	"GENERALISTES"	3	
		CHARCUTERIE TRAITEUR	1	
1	TRUPERIE			
5	FRUITS ET LEGUMES (Revendeurs)	"GENERALISTES"	4	
		FRUITS ET LEGUMES BIOLOGIQUES	1	
4	BOULANGERIES PATISSERIES	Traditionnelle	3	
		Bio	1	
4	FROMAGERS	"GENERALISTE"	1	
		B.D.F. (Beurre-Ceufs-Fromages)	1	
		FROMAGERIE ET EPICERIE FINE	1	
		AFFINEUR	1	
3	FLEURISTES			
1	CAVISTE			
5	SPECIALITES REGIONALES / NATIONALES	Charcuterie et produits régionaux français	1	
		Produits Italiens	2	
		Charcuterie Espagnol	1	
		Spécialités Grecs (en attente sur 2013)		
		Charcuteries Espagnols et du Sud Ouest	1	
1	OLIVES ET FRUITS SECS			
1	VENTE ET DEGUSTATION THEES - CAFES- EPICES			
1	EPICERIE			
11	RESTAURATION SUR PLACE ET OU A EMPORTER	BUVETTES	4	
		RESTAURATION SUR PLACE	MAROCAINE	1
			JAPONAISE	1
			ESPAGNOLE	2
			CUISINE BRETONNE	1
		TRAITEUR ASIATIQUE	1	
PRODUITS DE LA REUNION	1			
<b>91</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>			

Ville de	BORDEAUX
----------	----------

**Comptes de l' Exercice 2012**

**RECETTES**

		Abonnés	Casuels	Total
Halles	des Capucins	609 980,65 €	38 277,81 €	648 238,46 €
Parc de	Stationnement	144 133,88 €	301 499,33 €	445 633,21 €
Divers	Halles	0,00 €	467,39 €	467,39 €
Divers	Stationnement	0,00 €	2 931,70 €	2 931,70 €
Produits divers de gestion courante		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Remboursement charges eau		9 426,84 €		9 426,84 €
Impayés		-1 219,06 €		-1 219,06 €
Transfert de charges - Remboursement a		1,05 €		1,05 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>				<b>1 105 479,59 €</b>

**DEPENSES**

Redevance forfaitaire	150,00 €
Achats et charges externes	342 843,62 €
Salaires et charges sociales	416 115,06 €
Impôts et taxes	34 174,00 €
Intérêts sur emprunts	122 035,95 €
Frais financiers sur report	5 041,55 €
Dotations amortissements	193 804,89 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 114 165,07 €</b>

<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>-8 685,48 €</b>
--	--------------------

REPORT DEFICITAIRE AU 31/12/2011	-135 890,90 €
NOUVEAU REPORT DEFICITAIRE AU 31/12/2012	-144 576,38 €

**Comptes de l' Exercice 2011**

**RECETTES**

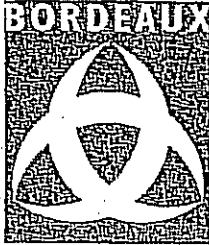
		Abonnés	Casuels	Total
Halles	des Capucins	577 607,80 €	36 319,24 €	613 927,04 €
Parc de	Stationnement	148 981,08 €	316 850,17 €	465 831,25 €
Divers	Halles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Divers	Stationnement	3 327,87 €	0,00 €	3 327,87 €
Produits divers de gestion courante		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Remboursement charges eau		7 852,74 €		7 852,74 €
Impayés		-61,04 €		-61,04 €
Transfert de charges - Remboursement a		9 700,38 €		9 700,38 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>				<b>1 100 578,24 €</b>

**DEPENSES**

Redevance forfaitaire	150,00 €
Achats et charges externes	362 899,87 €
Salaires et charges sociales	402 171,51 €
Impôts et taxes	33 637,00 €
Intérêts sur emprunts	134 166,33 €
Frais financiers sur report	3 620,27 €
Dotations amortissements	192 725,72 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 129 360,70 €</b>

<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>-28 782,45 €</b>
--	---------------------

<b>REPORT DEFICITAIRE AU 31/12/2010</b>	<b>-107 108,45 €</b>
<b>NOUVEAU REPORT DEFICITAIRE AU 31/12/2011</b>	<b>-135 890,90 €</b>



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 20/12/11

Reçu en Préfecture, le 20/12/11  
CERTIFIÉ EXACT, le 20/12/11

Séance du lundi 19 décembre 2011  
D-2011/756

Aujourd'hui 19 décembre 2011, à 10h30,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

**Monsieur Alain JUPPE - Maire**

Suspension de la séance à 12h45 - Reprise de la séance à 13h50

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPDUY, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAÏOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Madame Laeticia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natale VICTOR-RETALI,  
Mme Anne BREZILLON (présente à partir de 15h00), M. Michel DUCHENE (présent à partir de 14h45 et jusqu'à 15h20)

Excusés :

Madame Nathalie DELATTRE, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Charles CAZENAVE, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Béatrice DESAIGUES

**Marché des Capucins. Actualisation tarifs  
des droits de place du Marché et du parc de  
stationnement des Capucins. Autorisation. Décision.**

Monsieur Jean-Charles BRON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 26 novembre 2007, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer le Traité de concession du marché des Capucins et de ses nouveaux parcs de stationnement, confiant leur exploitation à la société « Les fils de Madame Géraud » pour une durée de 20 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

La société Géraud a formulé par courrier en date du 10 octobre 2011 une demande d'augmentation des tarifs applicables sur le site des Capucins : droits de place marché et parc de stationnement.

Cette augmentation s'inscrit dans le cadre de l'art 18 du contrat qui prévoit une actualisation annuelle des tarifs. Après examen, cette augmentation s'élèvera à 1.50 % des tarifs de façon uniforme pour le marché et pour les parcs de stationnement.

Conformément à l'article L.2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organisations professionnelles doivent être consultées et en application de l'article 18 du traité de concession une délibération doit être présentée au Conseil Municipal.

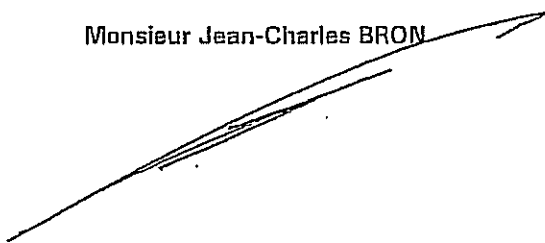
En conséquence, Mesdames et Messieurs, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à faire appliquer par le concessionnaire une augmentation de 1.5 % sur les tarifs des droits de place et de stationnement du marché des Capucins.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**  
ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 19 décembre 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Charles BRON



## VILLE DE BORDEAUX

### TARIFS MARCHÉ DES CAPUCINS

2012

#### Droits de place :

##### Commerçants abonnés :

- Revendeurs tous commerces, le m <sup>2</sup> par mois .....	19,91 € HT
- Petits producteurs et maraîchers, le m <sup>2</sup> par mois.....	10,05 € HT
Minimum de règlement par chèque .....	110,59 €

##### Commerçants non abonnés :

- le m <sup>2</sup> par jour (occupation minimale de 4 m <sup>2</sup> ) .....	1,02 € HT
---	-----------

##### Jours de fêtes - ouvertures exceptionnelles :

tarif complémentaire appliqué uniquement sur la surface de vente, le m <sup>2</sup> par jour .....	3,18 € HT
---	-----------



# VILLE DE BORDEAUX

## PARCS DE STATIONNEMENT DES CAPUCINS

TARIFS INDEXES THEORIQUES ARRONDIS  
(article 18 du traité de concession de décembre 2007)

	<u>valeurs 2012</u> 1,5%		<u>appliqué</u> depuis 2009
	<u>MINI</u>	<u>MAXI</u>	
<b>Tarif horaire TTC :</b>			
jusqu'à 1 heure .....	0,00 €	3,70 €	1,30 €
de 1 heure à 2 heures .....	2,20 €	3,70 €	3,00 €
de 2 heures à 3 heures .....	3,10 €	5,20 €	4,50 €
de 3 heures à 4 heures .....	4,10 €	7,00 €	6,00 €
de 4 heures à 5 heures .....	5,00 €	8,10 €	7,50 €
de 5 heures à 6 heures .....	6,00 €	9,00 €	8,50 €
de 6 heures à 7 heures .....	6,90 €	9,90 €	9,50 €
de 7 heures à 8 heures .....	8,00 €	11,00 €	10,50 €
de 8 heures à 12 heures .....	9,90 €	14,00 €	12,00 €
de 12 heures à 24 heures .....	15,90 €	20,00 €	18,00 €
<b>Tarif abonnements TTC :</b>			
<b>Abonnements mensuels</b>			
<b>Catégorie Aérien :</b>			
Permanents .....	71,10 €	90,40 €	73,00 €
Travail 7h-19h .....	50,80 €	60,90 €	54,00 €
Marché 23h-14h .....	36,50 €	49,70 €	40,00 €
Nuit .....	29,40 €	37,60 €	29,00 €
2 roues .....	30,50 €	39,60 €	30,00 €
<b>Catégorie souterrain :</b>			
Place directe .....	50,80 €	81,20 €	54,00 €
Place secondaire .....	35,60 €	47,80 €	35,00 €
Grand week-end .....	30,50 €	37,60 €	32,00 €
<b>Abonnements trimestriels</b>			
<b>Catégorie Aérien :</b>			
Permanents .....	200,00 €	260,90 €	210,00 €
Travail 7h-19h .....	140,10 €	170,60 €	145,00 €
Marché 23h-14h .....	99,50 €	140,10 €	110,00 €
Nuit .....	80,20 €	109,60 €	82,00 €
2 roues .....	80,20 €	109,60 €	-
<b>Catégorie souterrain :</b>			
Place directe .....	140,10 €	220,30 €	155,00 €
Place secondaire .....	95,50 €	159,40 €	102,00 €
Grand week-end .....	85,30 €	138,00 €	-
<b>Abonnements annuels</b>			
<b>Catégorie Aérien :</b>			
Permanents .....	738,00 €	997,80 €	810,00 €
Travail 7h-19h .....	499,40 €	618,20 €	530,00 €
Marché 23h-14h .....	358,30 €	498,40 €	410,00 €
<b>Catégorie souterrain :</b>			
Place directe .....	498,40 €	796,80 €	585,00 €
Place secondaire .....	359,30 €	502,40 €	390,00 €

## ANIMATIONS DE L'ANNEE

Projets proposés et acceptés par les commerçants

### JUIN

**Thème :** *Fête des Mères & Marché des Producteurs*

A l'occasion de la fête des mères, toutes les clientes présentes sur le Marché, se sont vues offrir par une hôtesse une rose, avec spécifiée par oral la mention « offert par les commerçants du Marché ».

**Communication :**

- Informations sur le lieu de vente, sous la forme d'affiches apposées sur les étals des commerçants.
- Insertions dans Sud-Ouest (x2)

**Objectifs :**

- Fidéliser la clientèle existante et transformer les prospects en clients, montrer une image dynamique du Marché,
- Créer et renforcer les relations clients-commerçants.

En parallèle et à cette même date, organisation d'un Marché des Producteurs en Nocturne en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Gironde où l'on a pu retrouver une vingtaine de commerçants.

### JUILLET

**Thème :** *Marché des Producteurs*

Sur la Journée du 7 Juillet, organisation d'un second Marché des Producteurs (de 8h à 16h).

**Communication :**

- Informations sur le lieu de vente, sous la forme d'affiches apposées sur les étals des commerçants.
- Insertions dans Sud-Ouest (x2)

**Objectifs :**

- Fidéliser la clientèle existante et transformer les prospects en clients, montrer une image dynamique du Marché,
- Créer et renforcer les relations clients-commerçants.

## ANIMATIONS DE L'ANNEE

Projets proposés et acceptés par les commerçants

### DECEMBRE

Thème : *Fête de fin d'année*

A cette occasion et plus précisément sur le week-end, un Père Noël était présent sur le Marché afin de distribuer des chocolats à la clientèle.

Le Marché se trouvait par ailleurs décoré pour cette occasion.

Communication :

- Informations sur le lieu de vente, sous la forme d'affiches apposées sur les étals des commerçants.
- Insertions dans Sud-Ouest (x3)

Objectifs :

- Fidéliser la clientèle existante et transformer les prospects en clients, montrer une image dynamique du Marché,
- Créer et renforcer les relations clients-commerçants.

---

Dans le volet communication et tout au long de l'année, le Site Internet dédié au Marché des Capucins a été mis à jour sur les points suivants :

- Graphique
- Arrivée et Départ de Commerçants
- Animations

Cet outil a pour vocation de toucher de nouveaux publics en utilisant des médias adaptés et ce pour au final développer la clientèle du Marché des Capucins, en offrant des services complémentaires tels que la possibilité de passer des commandes ...